

Calendrier

Commission Exécutive de l'Union

Lundi 17 octobre 2022 14h30

Fonction publique

Réunion élargie aux responsables des
syndicats concernés

Lundi 17 octobre 2022 16h

Assemblée générale des syndicats

Lundi 12 décembre 2022

à partir de 9h30

maison des syndicats-CRETEIL

Formation syndicale

- session **Découverte**
du 24 au 28oct -
convocations adressées

- annulation session **cph**
du 12 au 14oct2022.

- ouverture inscription
session **communication**
du 29 nov au 1er déc-
qlq places disponibles

SITE INTERNET UD FO 94
www.fo94.fr

notre site a été remodelé et rafraichi
avec ses rubriques habituelles, communiqués,
formation syndicale et inscription,
documentations, publications, etc.....

Conflits raffinerie

Le Secrétariat de l'UD FO 94, réuni ce jour 11 octobre, apporte son soutien aux syndicats FO engagés dans la grève chez **Total** et **Esso/Exxon-Mobil** et à tous les syndicats FO mobilisés pour **l'augmentation des salaires**.

Les revendications des salariés de ces entreprises en grève sont légitimes.

Les dirigeants de Total et Esso/Exxon-Mobil doivent ouvrir immédiatement des négociations sur la base des revendications des organisations syndicales.

Le gouvernement doit cesser les menaces de réquisition contre les grévistes.

Le Secrétariat de l'UD FO 94 rappelle que le Comité pour la Liberté Syndicale de l'OIT établissait en 2010 au sujet des raffineries que *"les réquisitions ont frappé un secteur qui n'entre pas dans la définition de services essentiels au sens strict du terme et dans lequel une réquisition ne saurait être ordonné en dehors d'une situation d'urgence d'ordre public" (...)* *"les installations pétrolières ou encore la production, le transport et la distribution de combustibles ne constituent pas des services essentiels au sens strict du terme" (...)* *"les considérations économiques ne devraient pas être invoquées pour justifier des restrictions au droit de grève"*.

Par leur grève les salariés de Total et Esso expriment l'exigence de tous les salariés, d'une augmentation générale des salaires.

Non aux réquisitions ! Défense du droit de grève !
Augmentation générale des salaires !

Fonction Publique

L'union départementale avec l'UIAFP 94 (FGF-SPS-FOCOM) convie l'ensemble des structures syndicales concernées des trois versants Etat/Territoriale/Hospitalière à une **réunion de travail et d'échange**

le lundi 17 octobre 2022 à partir de 16h sur les prochaines élections du 8 décembre 2022.

Un autre moment marquera la campagne électorale avec la venue d'un secrétaire confédéral, **Pascal LAGRUE** lors du rassemblement-meeting des 3 versants de la fonction publique **le lundi 14 novembre** à partir de 9h30 sur la journée.

Les responsables, militants de la fonction publique d'Etat Territoriale et Hospitalière sont invités à y participer .





NOËL AUX TISONS !

Les mesures annoncées par le gouvernement pour passer l'hiver sans coupures, nous conduisent à enregistrer qu'il ne remboursera pas les pulls "obligatoires" pour vivre dans les bureaux avec 19°C et même 18°C si c'est tendu sur le réseau. Plus d'eau chaude dans les toilettes de l'administration et des ours blancs dans les piscines à la place des utilisateurs habituels.

Aujourd'hui c'est plus d'essence dans les stations-services : "salauds de grévistes".

Il ne faut quand même pas pousser et dire d'une façon très claire que les gouvernements qui se sont succédés portent la lourde responsabilité de ce que nous vivons aujourd'hui : valse-hésitation sur la construction de nouvelles centrales nucléaires et sur la poursuite de la construction d'énergies renouvelables, entretien et renouvellement des installations hydroélectriques, renégociation des accords d'approvisionnement de gaz – Sans oublier pour ce qui concerne les "salauds de grévistes" que ce ne sont pas les négociations salariales qui ont fleuri au cours des dernières années. Ceux qui bloquent les raffineries exigent des augmentations de salaires, les gaziers et électriciens en grève revendiquent des augmentations de salaires, les salariés des grandes enseignes de distribution revendiquent des augmentations de salaires, les enseignants, les personnels des hôpitaux, les territoriaux, les cheminots et agents de la RATP.... Enfin, tous les Français comme dans l'ensemble de l'Europe ne comprennent plus les cadeaux aux plus riches dans le même temps où toujours les mêmes, ceux que nous venons de citer n'ont pas d'augmentation de salaires, dans le même temps où ils paient de plus en plus cher l'énergie, les produits de première nécessité, le logement, les charges...

Aujourd'hui, l'assemblée nationale a voté une nouvelle loi de destruction de l'assurance chômage. Elle entraînera, en fonction de la situation économique du pays, davantage de précarité et de pauvreté.

Aujourd'hui le Président de la République annonce que la concertation sur les retraites s'engage en fixant que celle-ci sera terminée avant Noël.

Tout le monde sait bien que cette concertation avant Noël débouchera sur le recul de l'âge de la retraite ou sur l'allongement de la durée de cotisation, sur la fin des régimes spéciaux et du code des pensions civiles et militaires, sur la fin en réalité des 42 régimes de retraite. La réforme de l'assurance chômage est passée comme une lettre à la poste, laisserons-nous faire la même chose pour la contre-réforme des retraites ou nous engagerons-nous comme les travailleurs anglais l'ont fait et vont le refaire sans tarder et comme tous les travailleurs français sont en train de le faire dans leurs entreprises ?

Quel beau Noël on nous prépare... :

- Pas d'augmentation générale des salaires, des retraites et des minimas sociaux
- Plus de précarité et de pauvreté avec leur nouvelle assurance chômage
- La poursuite des attaques contre les services publics
- Destruction des 42 régimes de retraite

Décidemment c'est vrai, le Père Noël est une ordure !

NOUS PROPOSONS À NOS SYNDICATS D'ORGANISER DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES AVEC NOS UNIONS DÉPARTEMENTALES POUR CONTINUER À PRÉPARER LE RAPPORT DE FORCE.

PARIS LE 7 OCTOBRE 2022

Grève le 18 octobre pour le retrait du projet Macron de destruction de l'enseignement professionnel

Le projet Macron de **réforme des lycées professionnels** vise à les transformer en centres d'apprentissage livrés au patronat, à s'attaquer aux diplômes nationaux et au statut des professeurs de lycée professionnel. Le président Macron prévoit même de confier la présidence des Conseils d'administration des LP aux chefs d'entreprises, qui décideraient des fermetures et ouvertures de formations, en fonction des besoins locaux.

Après la destruction du Baccalauréat comme diplôme national, après Parcoursup, l'objectif du gouvernement est clair : détruire tout l'édifice de l'Education nationale, des diplômes et des qualifications.

Le président veut imposer dès la 5^e de collège un dispositif « Avenir » consistant à dédier une demi-journée par semaine pour découvrir les métiers et les entreprises. Pour la FNEC FP-FO, l'avenir serait de renforcer les missions et le nombre de personnels d'orientation, de rétablir les classes et les sections qui ont été fermées et de permettre à chaque collégien de trouver la formation de son choix.

Nos élèves n'ont pas besoin de plus d'entreprise, mais de plus d'Ecole !

Depuis 1945, le patronat n'a jamais supporté qu'on lui enlève ce pouvoir de contrôle sur la jeunesse. Un lycéen de lycée professionnel a un statut scolaire, il est un élève et il doit le rester. Ce projet de réforme est un recul sans précédent qui conduit à la privatisation de l'Ecole et à la destruction des diplômes reconnus dans les conventions collectives.

La FNEC FP-FO soutient son syndicat le **SNETAA-FO** dans son combat pour le retrait de cette réforme et se félicite de l'appel à la grève de l'ensemble des syndicats de la voie professionnelle prévue le mardi 18 octobre. Elle y prendra toute sa part et appelle l'ensemble de ses syndicats à soutenir cette mobilisation et à contribuer à son succès.

Elle appelle les personnels à se réunir avec leurs syndicats pour s'informer sur ce projet, et à prendre position :

- Pas touche aux lycées professionnels !
- Retrait de la réforme Macron-Grandjean-Ndiaye et de toutes les contre-réformes qui saccagent l'Ecole publique, les diplômes et nos statuts !

La FNEC FP-FO a déposé un préavis couvrant l'ensemble des personnels qui souhaitent s'associer à cette mobilisation.



FORMATION EN LIGNE via internet :
je construis mon PAP CSE/protocole d'accord pré électoral -conditions être DS ou RSS

2 dates possibles 9h/ 17h
vendredi 18 novembre vendredi 16 décembre

Formation calendrier et sessions 2023 bientôt disponibles - n'hésitez pas à consulter le guide ci contre en ligne

contacts Nathalie : 01 49 80 68 89 ou nathalie.fo94@orange.fr

Agendas 2023

trois **formats** à paraître :

poche 90x168mm 1.90€ medium 165x240mm 10€

ou semainier 210x297mm 16.90€

commande via la Boutique confédérale ou auprès de l'udf094

FO vote pour la revalorisation de 5,12% des pensions de retraite Agirc Arrco

Jeudi 6 octobre 2022 se tenait le **Conseil d'Administration de l'Agirc Arrco**, pendant lequel a été adoptée la **revalorisation de 5,12%** du montant des pensions de retraite complémentaires des salariés du privé.

Cette hausse a été rendue possible par un avenant signé par FO le 27 septembre dernier qui permettait d'aller au-delà du plafonnement en fonction de l'évolution du salaire moyen par tête prévu pour la valeur de service du point.

Dans le détail du calcul, l'évolution des salaires dans le secteur privé s'établit à 4,82%, à laquelle s'ajoute 0,1 point de rattrapage de l'année 2021 en raison d'une sous-évaluation de l'inflation, et, grâce à l'avenant, une revalorisation supplémentaire de +0,2 point, pour un total de 5,12%. Cette hausse sera applicable à partir du mois de novembre 2022.

Pour Force Ouvrière cette revalorisation correspond à la hausse maximale que l'on pouvait atteindre en respectant les règles de calcul fixées par les accords. FO souligne que cette valeur est nettement supérieure à celle de l'année précédente (1%) et également à celle qui a été appliquée au régime de retraite de base l'été dernier. Une revalorisation moindre n'aurait pas été acceptable compte tenu de la très bonne santé des réserves du régime et des difficultés de pouvoir d'achat.

FO restera vigilante lors des négociations à venir afin de renforcer le niveau de vie des retraités !

Projet de budget 2023 : vers un nouveau tournant de la rigueur

Le projet de loi de finances (PLF) 2023 et le projet de loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2023-2027 seront débattus dans les jours qui viennent au Parlement. Traduction des choix budgétaires et politiques du gouvernement, ces textes majeurs sont marqués par la flambée des prix et par une possible récession à l'échelle internationale en 2023.

A première vue, le projet de loi de finances 2023 ne se présente pas comme un « budget de rigueur ». Le déficit public devrait atteindre 5% du PIB du fait notamment d'un nouveau bouclier tarifaire en 2023. Il repose sur une augmentation de 24 milliards d'euros des dépenses de l'État, principalement des crédits pour les missions dites régaliennes (armées, justice, intérieur et outre-mer), adoptés dans le cadre de lois de programmation

Toutefois, au-delà de son coût, le bouclier tarifaire entérine une hausse des prix du gaz de 15% en janvier 2023 et de 15% pour l'électricité en février 2023. Par ce dispositif, le gouvernement acte donc une augmentation des prix de l'énergie supérieure à l'inflation alors même que les salaires ne suivent pas la dynamique des prix !

N'oublions pas non plus que la hausse des crédits pour certaines missions masque des économies réalisées sur d'autres. Ainsi, à contre-courant des priorités affichées en matière de lutte contre la fraude fiscale, le PLF programme une nouvelle vague de suppressions d'emplois à la DGFIP (850 postes).

De même FO réaffirme son opposition à la suppression de la redevance et demande la garantie d'un financement pérenne du service public de l'audiovisuel.

Enfin, évoquer les montants en milliards d'euros ne dit pas grand-chose sur les moyens réellement alloués ! En effet, FO constate que la sous indexation des traitements, des pensions et minimas sociaux est synonyme d'économies. De même, l'absence d'indexation de la dotation globale de fonctionnement des collectivités locales obère les moyens des services publics de proximité. Si on déduit l'inflation, l'ensemble des dépenses publiques baissera de 1,5% en volume, soit une réduction de l'intervention publique en 2023.

Pour ce deuxième quinquennat, les objectifs du gouvernement ne changent pas : maîtrise des comptes publics et mise en œuvre de nouvelles réformes dites structurelles. Poursuivant les baisses d'impôts : CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et taxe d'habitation, la seule voie que le gouvernement se réserve est donc la réduction des dépenses. Elle seront ainsi quasi-gelées pour les cinq prochaines années puisque la LPFP prévoit de les limiter à 0,6% par an en volume soit une baisse d'environ 4 points de PIB en cinq ans, inédit depuis vingt ans.

La trajectoire pluriannuelle présentée par la loi de programmation vise ainsi un déficit public sous la barre des 3% d'ici la fin du quinquennat. Force Ouvrière conteste le caractère idéologique d'un tel programme : baisse programmée des recettes et instrumentalisation des déficits pour remettre en cause l'intervention publique.